

L'Agence de l'Energie et du Climat du Pays de Brest recherche :

## Stage dans la mise en œuvre du décret éco-énergie tertiaire Stage de 4 à 6 mois

**Employeur** ENER'GENCE, Agence Locale Energie-Climat du Pays de Brest  
3, rue Keravel  
BP 21 014  
29 210 BREST Cedex 1

**ENER'GENCE**, l'Agence locale de l'Energie et du Climat du **Pays de Brest**, recrute un(e) stagiaire au sein du pôle collectivités et entreprises.

Ener'gence est une association de loi 1901, créée en 1998 qui intervient sur l'ensemble du Pays de Brest (7 intercommunalités, 103 communes, 420 000 habitants). Elle assure des missions de pré-diagnostic, conseil, animation et accompagnement en direction du grand public, des collectivités locales et structures associées, des institutionnels et des professionnels dans les domaines de la maîtrise des énergies, du développement des énergies renouvelables et la mise en œuvre des politiques territoriales de l'énergie.

L'Agence est composée d'une équipe de 32 salariés.

Plus d'informations sur notre site internet : [www.energence.net](http://www.energence.net)

Le stagiaire intégrera le pôle collectivités et entreprises. Ce pôle porte le dispositif de Conseil en énergie partagé (CEP) qui consiste en la mutualisation d'une compétence et d'une expertise énergie entre plusieurs collectivités n'ayant pas la taille suffisante pour salarier un technicien spécialisé.

Un grand nombre des communes adhérentes au dispositif CEP fait face à une évolution réglementaire : le décret tertiaire. Entré en vigueur en 2019, le décret tertiaire impose la réduction de la consommation énergétique des bâtiments à usage tertiaire en France. Il s'adresse aux propriétaires et occupants de bâtiment à usage tertiaire privé, collectivité locale, et service de l'Etat. Ce décret pose les bases de la réglementation énergétique et environnementale pour la rénovation des bâtiments. Cette réglementation a pour but d'accélérer l'aménagement des territoires et d'assurer la transition énergétique des collectivités.

Ce décret concerne les bâtiments à activités tertiaires sur une surface de plancher supérieure ou égale à 1 000 m<sup>2</sup>. Ces bâtiments seront soumis à l'obligation de réduction de la consommation d'énergie finale d'au moins 40% en 2030, 50% en 2040 et 60% en 2050, par rapport à une année de référence ou respecter un seuil de consommation en valeur absolue (kWh/m<sup>2</sup>), définit selon la typologie des bâtiments (à venir dans prochain arrêté). Le suivi de la mise en œuvre sera réalisé via une plateforme, OPERAT.

## Description du stage

Sous l'autorité de la directrice et sous la responsabilité du responsable de pôle, et avec l'appui de l'équipe collectivités et entreprises (8 personnes), le/la stagiaire sera **principalement chargé.e d'accompagner les collectivités adhérentes au service CEP dans la mise en œuvre du décret éco-énergie tertiaire**. Ce travail d'appui est mené sur les étapes suivantes :

- ▶ **Identification des bâtiments** concernés par le décret éco-énergie tertiaire
- ▶ **Récueil des données** (consommations, surfaces, usages)
- ▶ **Saisie des données sur la plateforme OPERAT** pour l'obtention des objectifs d'économies d'énergie en « valeur absolue » et en « valeur relative »
- ▶ **Elaboration d'un plan d'actions d'économies d'énergie**
- ▶ **Veille réglementaire**
- ▶ Rédaction de fiche d'information et éventuellement l'organisation d'une animation sur la thématique

Plus généralement, le/la stagiaire pourra être amené.e à accompagner les conseillers en énergie partagé sur leurs missions, à savoir :

- ▶ Assurer la mise en place, la réalisation et le suivi du CEP pour les communes :
  - Réaliser des bilans de consommations énergétiques
  - Assurer le suivi des consommations énergétiques et d'eau
  - Préconiser des solutions énergétiques les plus adaptées
- ▶ Réaliser des outils d'aide à la décision pour l'accompagnement des collectivités
  - Développer un outil de prédiagnostic pour bâtiment tertiaire
    - Saisie de l'enveloppe et des systèmes, comparaisons des consommations, impacts des préconisations et scénarii, intégration des objectifs du décret tertiaire

## Profil

- ▶ Formation de niveau Bac+2 minimum (DUT, BTS thermique, licence pro, Master énergétique...)
- ▶ Connaissance :
  - De la thermique, de l'énergétique du bâtiment et des outils associés, de la maîtrise de l'énergie, des énergies renouvelables ;
- ▶ Bonne capacité d'organisation, d'analyse et de synthèse ;
- ▶ Bonne capacité rédactionnelle, et relationnelle ; dynamisme
- ▶ Bonne maîtrise de l'outil bureautique (Excel notamment)
- ▶ Motivations personnelles pour les économies d'énergie, les énergies renouvelables et plus largement la transition écologique ;

## Conditions du stage

- ▶ Stage basé à Brest (Finistère), dans les locaux de l'Agence
- ▶ Début de stage souhaité : 1<sup>er</sup> trimestre 2022
- ▶ Temps de travail hebdomadaire : temps complet (35 H)
- ▶ Type de contrat : convention de stage de 4 à 6 mois, indemnités légales de stages, possibilité d'embauche suite au stage
- ▶ Tickets restaurants

## Candidature

Envoyer lettre de motivation et curriculum vitae **avant le 02/01/2022** à :  
[vincent.manach@energence.net](mailto:vincent.manach@energence.net)